Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le 15/07/2026
ID : 031-213101876-20260713-DM2026_12-AU

DÉCISIONS MUNICIPALES
- COMMUNE DE FONSORBES -
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

Thème	**1.1 Marchés publics**	Décision Municipale du **13 juillet 2026** Acte n° **DM 2026-12**
Objet	**Marché de travaux pour la démolition des salles polyvalentes de Bidot**	

DÉCISION MUNICIPALE

Monsieur le Maire de la commune de FONSORBES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2026 *(n° 2026-025)* adoptée en application de ces articles,
Vu les articles L. 2122-1 et R. 2123-8 du Code de la commande publique.

Considérant qu'il convient de désigner une entreprise pour procéder aux travaux de démolition des salles polyvalentes de Bidot

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'attribuer le marché de travaux de démolition des salles polyvalentes de Bidot au groupement suivant :

- **STTL DEMOLITION, mandataire Solidaire**
 15, chemin des Pierres - 31150 BRUGUIERES
- STTD
- 15, chemin des Pierres - 31150 BRUGUIERES

Pour un montant de 98 997,75 € HT soit 118 797,30 € TTC.

ARTICLE 2 : dit que la présente Décision Municipale sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente Décision Municipale fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente Décision Municipale sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 5 : dit que la présente Décision Municipale peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Monsieur le Maire
Mathieu LAFOUX

MAIRIE DE FONSORBES
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Haute-Garonne)

Décision Municipale publiée sur le site Internet de la collectivité le 15/07/2026